

RÉCÉPISSÉ

DÉCLARATION NORMALE

Numéro de déclaration

1896996 v 0

du 17 octobre 2015

Madame FRAIN Stéphanie
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
142 RUE DU BAC
75007 paris

A LIRE IMPERATIVEMENT

La délivrance de ce récépissé atteste que vous avez transmis à la CNIL un dossier de déclaration formellement complet. Vous pouvez désormais mettre en oeuvre votre traitement de données à caractère personnel.

La CNIL peut à tout moment vérifier, par courrier, par la voie d'un contrôle sur place ou en ligne, que ce traitement respecte l'ensemble des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004. Afin d'être conforme à la loi, vous êtes tenu de respecter tout au long de votre traitement les obligations prévues et notamment :

- 1) La définition et le respect de la finalité du traitement,
- 2) La pertinence des données traitées,
- 3) La conservation pendant une durée limitée des données,
- 4) La sécurité et la confidentialité des données,
- 5) Le respect des droits des intéressés : information sur leur droit d'accès, de rectification et d'opposition.

Pour plus de détails sur les obligations prévues par la loi « informatique et libertés », consultez le site internet de la CNIL : www.cnil.fr

Organisme déclarant

Nom : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Service :

Adresse : 110 RUE DE GRENELLE

Code postal : 75007

Ville : PARIS

N° SIREN ou SIRET :

110043015 00012

Code NAF ou APE :

8411Z

Tél. : 01 55 55 13 53

Fax. :

Traitement déclaré

Finalité : LE LIVRET SCOLAIRE UNIQUE NUMERIQUE A POUR FINALITE LA RESTITUTION ET L'ENREGISTREMENT DES RESULTATS DES ELEVES (EVALUATIONS, NOTES OBTENUES), DU NIVEAU D'ACQUISITION DES COMPETENCES (DESCRIPTIF, NIVEAU) ET DES APPRECIATIONS DES ENSEIGNANTS (BILANS PERIODIQUES : APPRECIATION GENERALE, MOYENNES, ACQUISITION DES COMPETENCES, AVIS D'ORIENTATION, AVIS D'EXAMENS, RECOMPENSES). LE PROJET DE LIVRET SCOLAIRE UNIQUE NUMERIQUE (LSUN) VISE A OFFRIR A TOUS LES TYPES D'ETABLISSEMENTS DE LA SCOLARITE...

Fait à Paris, le 17 octobre 2015
Par délégation de la commission



Isabelle FALQUE PIERROTIN
Présidente